

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 45 (1907)
Heft: 25

Artikel: A l'examen de médecine
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-204324>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du tac au tac.

Quiniolet de la Grange-Neuve, rencontrant l'avocat X., lui demanda, après avoir parlé de la pluie et du beau temps :

— Dites donc, monsieur l'avocat, quand un chien vous cause un dommage, son maître n'est-il pas tenu de le réparer ?

— Comme de juste, mon ami.

— En ce cas, vous me devez 10 francs : votre chien a étranglé quatre de mes poules.

— C'est entendu, seulement, comme je ne donne pas de consultation à moins de vingt francs, donnez-moi deux écus et nous serons quittes.

A l'examen de médecine. — Le professeur au candidat :

— Pouvez-vous m'indiquer divers modes de traitement ?

— Oui : l'allopathie, l'homéopathie et... et...

Le professeur, montrant un verre d'eau :

— Et...

— Et l'antipathie.

Le dentiste consciencieux. — Le père à son enfant qui vient de passer par les mains du barbier du village :

— Il t'a arraché deux dents ? Je croyais que tu n'en avais qu'une de malade.

— Oui, mais il m'en a pris une autre, parce qu'il ne pouvait pas me rendre 50 centimes.

Chez le pétabosson. — Ces papiers ne sont pas en ordre, fait remarquer le gros Jules à M. l'officier d'état civil : Vous avez mis que je marie la Louise du Fournil et que mon frère marie la Suzon au Mège, c'est tout le contraire !

— Hum ! hum, c'est une affaire du diable que de changer ces écritures, ne pourriez-vous pas changer de femme, et comme ça tout serait en ordre !

Au temps de nos pères.

Au moment où les Chambres fédérales vont discuter une nouvelle loi postale, un coup d'œil en arrière n'est pas sans intérêt.

En 1840, alors que l'administration des postes était encore du domaine cantonal, le nombre des offices vaudois était de 49, avec 79 fonctionnaires et employés. Le personnel du bureau de Lausanne se composait d'un directeur et de six commis, avec quatre facteurs.

à l'église. Cette esplanade qui sert à la fois de place d'armes aux jours du danger, et de promenade dans les jours de fête, est pour l'ordinaire déserte. La dame d'Estavayer y trouve un charme indéfinissable ; et ne manque jamais après avoir fait ses dévotions dans l'église, d'aller s'asseoir au bord de l'eau pour y rêver.

Un beau jour qu'au sortir de vespres, la pauvre dame va s'asseoir à l'accoutumée sur le banc qui est devers le pont, la sage Luce sa gouvernante, se promenant deçà et delà, en attendant sa maîtresse, avise devers le moutiers, un chevalier qui, tout ainsi qu'elle, va se pourmenant. Mois pour ce qu'il avoit visièrè baissée, Luce ne cognut mie le noble étranger ; et pour voyageur d'importance tant seulement le tenoit-elle, lorsqu'il se print à lui dire tout bas :

Dame Luce, n'a donc mémoire de ses amis ?
Tout aussitôt Luce reconnut Messire Othon de Grandson à la voix ; et moult fut ébahie de le voir en la ville de Modon. « Ah ! monseigneur, ce lui dit-elle, en grand émoi, que venez-vous faire céans ? Ne craignez-vous pas de causer nouveaux chagrins à ceux qui vous aiment... ! Hélas ! il n'en ont pas besoin ».

— Rassure-toi, ma chère Luce, je sens trop bien hélas, que nous ne devons point respirer le même air ; et c'est par cette raison que je pars. Je vais mettre des mers entr'elle et moi.

Luce s'enquit soigneusement de ce voyage

Le montant total des traitements annuels du personnel postal vaudois était de 21,733 francs, ancienne monnaie, plus une certaine provision sur les recettes.

En 1840, deux voitures postales à 18 places portaient journellement de Lausanne pour Genève ; le trajet durait 6 et 7 heures. Pour Berne, par la Broye, une seule voiture par jour ; 12 places ; durée du trajet, 11 heures. Pour Neuchâtel, un seul départ, à midi ; arrivée à 8 heures du soir. Pour Vevey et St-Maurice, aussi un seul départ ; il fallait 2 heures pour se rendre dans la première de ces villes et 7 heures pour la seconde.

Il y avait 80 heures de voiture de Lausanne à Paris. Le Pays-d'Enhaut et La Vallée ne recevaient que trois fois par semaine des nouvelles de la capitale.

Le *tarif des lettres* dans l'intérieur du canton était le suivant : quant à la distance, 3 rayons, savoir : 1^{er} rayon jusqu'à 5 lieues, 2^{me} rayon jusqu'à 18 lieues, 3^{me} rayon au-delà de 18 lieues. Quant au poids, trois gradations : lettre simple jusqu'à 3/16 d'once (6 grammes), lettre double, au-delà de 3/16 d'once jusqu'à 3/8 d'once (12 grammes), au-delà, au prix de l'once. Donc, trois rayons et trois poids différents. La lettre simple pour le 1^{er} rayon coûtait 2 kreutzers, soit 8 centimes, pour le 2^{me} rayon 4 kreutzers, 16 centimes, pour le 3^{me} rayon 6 kreutzers, 24 centimes.

La lettre double pour le 1^{er} rayon coûtait 4 kreutzers, 16 centimes...

Abrégeons par des exemples : une lettre de Morges pour Rolle, pesant 10 grammes, coûtait 4 kreutzers, 16 centimes, et, pesant 30 grammes, 8 kreutzers, 32 centimes ; une lettre de Morges pour Bex (2^{me} distance) pesant 30 grammes, coûtait 16 kreutzers, 65 centimes ; enfin, une lettre de Versoix pour Avenches (3^{me} distance), pesant 30 grammes, coûtait 24 kreutzers, 96 centimes.

Les lettres simples (7 1/2 grammes) venant de la France, payaient l'équivalent de 75 cent. ou davantage suivant la zone française d'origine ; de Londres, 1 fr. 50, après avoir été déjà partiellement affranchies pour le parcours anglais ; de St-Petersbourg 1 fr. 35, également affranchies partiellement au départ ; de New-York 2 fr. 30 pour une lettre pesant 8 grammes.

La taxe pour le *transport des journaux* par abonnement était de 15 batz, plus 10 batz de timbre par abonnement pour les journaux paraissant une, deux et trois fois par semaine, soit, en moyenne 4,4 centimes par exemplaire.

d'outre-mer, que méditoit le chevalier. Il suivait à Londres son ami Enguerrand de Coucy ; et ce départ étoit un dernier sacrifice fait au repos de la dame d'Estavayer. Mais Catherine doit savoir que le chatelain de Grandson est à ses ordres ; Othon supplie Luce de le rappeler à sa maîtresse, dans l'occasion. S'il pouvoit obtenir la faveur d'un dernier adieu, il lui ferait sentir à elle-même l'utilité de cette ressource...

Luce ne répond point au chevalier, mais elle lui indique d'un coup d'œil, l'endroit solitaire où Catherine est assise ; et les deux amans sont réunis. Un entretien douloureux et tendre absorbe bientôt toutes leurs facultés ; et debout devant sa dame charmante, Othon s'enivre du plaisir de la contempler, lorsque un cri perçant de la bonne Luce leur faisant tourner la tête, ils voient à quatre pas d'eux, un glaive étinceler dans la main de Gérard. Grandson portant à l'instant la sienne sur la garde de son épée, fixe sur l'époux de Catherine, un regard qui peint à la fois l'horreur, le mépris et l'indignation.

— Ne craignez rien, femme céleste... et toi, cherches-tu la guerre ou la paix ? La paix, ai-je dit ? Juste ciel... mais que ne peut sur moi cet ange, dont le regard enchaîne mes ressentimens ? Encore un coup, est-ce la paix ou la guerre que tu cherches ?... choisis, mais choisis à l'instant.

Aux fureurs de la jalousie, Gérard joignoit cette honte qui l'accompagne. Le coup étoit manqué, sa rage se tourna en confusion ; et voyant arriver une

On payait 17 francs pour se faire conduire, avec un cheval de poste, de Morges à Genève et 6 fr. 60 par la diligence ordinaire.

A monsieur le ministre. — Cela se passe en France. Le fragment suivant terminait une lettre de remerciements à un ministre :

« Maintenant que j'ai la croix, soyez assuré, monsieur le ministre, que je ferai tout pour la mériter. »

Mille excuses. — A quel moment une génisse ressemble-t-elle à une carte à jouer ? nous demandait, l'autre jour, un de nos amis qui a la manie du calembour.

Inutile de dire que nous n'avons pas trouvé.

La réponse est horrible ; la voici :

— Quand elle est lasse de trêfle.

Mensonge pardonnable. — Un médecin demande à une jolie cliente, son âge.

— Hélas, docteur, répond-elle en baissant les yeux, j'ai tant de fois menti que je ne me le rappelle plus.

Surdité bénie. — Mme S. a la manie du piano ; elle en sert à satiété à ses invités. Un soir où elle s'est montrée tout particulièrement prodigue :

— Il faudra, dit-elle, que je change prochainement de piano ; celui-là est un peu sourd.

— Il est bien heureux, fait un des assistants.

Dernière volonté. — Disposition testamentaire :

« Ayant toujours désiré m'instruire en toutes choses et surtout en fait de médecine, et les sept médecins qui m'ont traité durant ma maladie n'ayant jamais été d'accord sur les causes de celle-ci, je prescris à mes héritiers, comme un devoir sacré, de me faire « autopsier », afin que je sache à quoi m'en tenir sur mon genre de mort. »

Retenez bien ceci

c'est que le café est nuisible, qu'à la longue il fatigue le cœur et les nerfs, sans parler de la digestion ! Et songez de plus que le café de malt de Kathreiner est une boisson telle que l'homme cultivé en a besoin pour sa consommation quotidienne, c'est-à-dire qu'elle est substantielle, agréable, stimulante et qu'elle possède en outre un goût prononcé de café. Le café de malt de Kathreiner ne se vend qu'en paquets fermés portant le portrait et la signature du curé Kneipp.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

confrairie de pénitens, il rengaina son épée. Mais on veut savoir comment il se trouvoit là ? Sorti par hasard de chez lui, il suivait le chemin qui est sur la droite de la rivière, lorsque apercevant sur le rivage opposé, un chevalier près de Catherine, il imagina aisément qui ce pouvoit être ; et se glissant jusqu'au pont de bois, à la faveur de la saillie d'un roc, il alloit séparer ces amans par un coup affreux. Sans la bonne Luce, c'en eut été fait : toutefois, Catherine ne daigna pas même lui faire un reproche ; et se disposant à se retirer : « Adieu, sire Chevalier, dit-elle à Grandson, je vous tiens compte comme je le dois, de m'avoir sacrifié le ressentiment le plus juste... puisse la cour d'Edouard, vous tenir lieu de la patrie dont je vous exile ! Mais vous laissez ici des souvenirs que le temps n'effacera point. »

Après ce discours, elle s'éloigna avec Luce, et sut se renfermer dans son manoir, tandis que Gérard se mêlant à la confrairie de pénitens, disparut dans la foule aux regards du chevalier.

Demeuré seul à la place que Catherine vient d'occuper, Grandson s'abandonne à la rêverie.

La nuit surprend Othon dans ces réflexions ; et bientôt une obscurité totale l'environne. La lumière qu'il aperçoit à travers les arbres, lui indique ce manoir détesté, où l'objet de son amour respire à côté de celui de sa haine ; cette lumière lui sert de guide pour s'en rapprocher.

(A suivre.)